

Loi n°45-2020 du 16 septembre 2020 autorisant la ratification du
protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement
panafricain

L'Assemblée nationale et le Sénat
ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi
dont la teneur suit ;

Article premier : Est autorisée la ratification du protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au parlement panafricain, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : Le présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 2020

Par le Président de la République,

Dénis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA

Le ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger,

Jean-Claude GAKOSSO